

Présents : Tous les membres en exercice, sauf :

Excusé(s) : Michel BLASER, Catherine DURY, Eric GRILLE, Sylviane GUINARD, Dominique LACROIX, René MARGUET, Elise MICHAUD (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD), Denis MOREL,

Absents : Eléonore CLERC,

Secrétaire de séance : Hélène GUYON

L'ORDRE DU JOUR

1. EHPAD

- Délibération reprise des résultats du CA 2015
- Projection tarifaire pour l'EHPAD avec restriction des budgets des instances
- Délibération pour appel offre électricité par le SIDEC
- Convention entre l'EHPAD et le CIAS pour loyer du bâtiment
- Délibération pour caution

2. Maison de Santé

- Nouveau locataire depuis le 01.01.2017

3. Point sur le projet de la Maison des Aînés

4. Communications et questions diverses

Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et présente l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Il présente les excuses de Michel BLASER, Catherine DURY, Eric GRILLE, Sylviane GUINARD, Dominique LACROIX, René MARGUET, Elise MICHAUD (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD), Denis MOREL,

Valérie PETIT-DROSSARD procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président propose de débiter la séance.

Il propose à Hélène GUYON d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Il demande à ses collègues s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 20 octobre 2016. Aucune remarques n'étant formulées, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1. EHPAD Résidence du Moulin

• **Délibération reprise des résultats du Compte Administratif EHPAD 2015**

Pascal GAROFALO passe la parole à Maryse CHAVANT, Directrice de l'EHPAD.

Suite au rendu des instances Conseil Général et ARS pour le Compte Administratif de l'EHPAD 2015, Madame CHAVANT informe les membres du Conseil d'Administration que le Compte Administratif 2015 de l'EHPAD a dégagé un excédent comptable de fonctionnement pour 2015 de **80.061,85 €** décomposé comme suit :

Section Hébergement : excédent de **109. 319,14 €**

Section Dépendance : excédent de **19.192,30 €**

Section Soins : déficit de **48. 449,59 €**

Il convient d'incorporer les résultats antérieurs.

, soit un déficit de 2011 d'un montant de 23 846.72 € qui a été divisé en trois et reporté successivement sur 2013- 2014 et 2015, sur la section hébergement

Section Hébergement : déficit de **23 846.72 €** (quote-part 2015 du déficit de 2011)

Section Dépendance : /

Section Soins : excédent de **41.735,84 €** année 2013

Les résultats consolidés et les affectations pour 2015 sont les suivants :

Section Hébergement : excédent de 85.472,42 € à affecter :

- pour 40.000,00 € en compensation des charges d'amortissement au compte 1068731
- pour 35.000,00 € au financement de mesures d'investissement au compte 10682
- pour 10.472,42 € en réserve de compensation au compte 1068631.

Section Dépendance : excédent de 19.192,30 €

à affecter pour la totalité en réserve de compensation au compte 1068632

Section Soins : déficit de 49 099.63 € à imputer

- pour 7 930.18 € au compte 114133 « dépenses refusées par l'organisme de tarification »
- pour 1 169.45 € reprise sur la réserve de compensation compte 1068633
- pour 40 000.00 € en report à nouveau au compte 11933 qui sera repris en 2017 mais qui reste conditionné au regard des disponibilités financières de l'ARS Bourgogne Franche-Comté

Pascal GAROFALO demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques concernant ces résultats 2015. Aucune remarque n'étant formulées, il propose au CIAS de valider ces propositions.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité les reprises du CA de l'EHPAD 2015.

- **Projection tarifaire pour l'EHPAD avec restriction des budgets des instances**

Pour information, l'EHPAD n'aura pas d'augmentation de son prix de journée en 2017. De plus, la Direction des Services Sociaux du Département ne reprendra plus les déficits 2017 pour le calcul du prix de journée 2019.

Ce sera donc à l'organisme gestionnaire, le CIAS, d'assumer les déficits.

- **Délibération pour appel offre électricité par le SIEC**

Le Président rappelle notre adhésion au groupement de commandes du SIEC du Jura pour l'achat d'électricité.

Notre contrat actuel avec ENGIE prendra fin au 31 décembre 2017. Le SIEC va lancer un nouvel appel d'offres pour 2018.

Nous devons donc délibérer à nouveau pour renouveler notre adhésion au SIEC.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'adhésion du CIAS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés au SIEC.

- **Convention entre l'EHPAD et le CIAS pour loyer du bâtiment**

Le Président rappelle que la Maison de Retraite verse un loyer au CIAS qui est propriétaire du bâtiment. Il explique que nous devons établir un bail entre l'EHPAD et le CIAS afin d'établir les droits et obligations de chaque partie pour la location du bâtiment et ainsi justifier l'appel de fonds du CIAS envers l'EHPAD.

Lors du dernier CIAS, Denis MOREL avait été demandé les bases de calcul du loyer de la Maison de retraite. Maryse CHAVANT s'est rapproché des services du Département. Un courrier de Jean BURDEYRON en date du 16 janvier 2013 adressé à Joël BARTHE explique le mode de calcul, soit

Pour 2013

Amortissements immobiliers : 72 559.44 €

Intérêts des emprunts contractés pour la construction : 38 042.36 €

Reprise des subventions d'amortissements des bâtiments : - 18 961.55 €

Total du Loyer 91 640.25 €

Le loyer augmente de 1.5 % par an.

Pascal GAROFALO souhaite remettre à plat le mode de calcul avec les données d'aujourd'hui.

- **Délibération pour caution**

Maryse CHAVANT explique qu'elle a mis en place des clés par poste de travail. Chaque personnel doit les déposer à la fin de leur poste sur un support en salle de pause.

Mais les clés disparaissent

Elle souhaite donc que chaque agent ait sa clé contre une caution de 5 euros, rendue à la fin du contrat. Nous devons prendre une délibération afin de pouvoir encaisser cette caution en trésorerie.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une caution de 5 euros.

2. Maison de Santé

• Nouveau locataire depuis le 01/01/2017

Jean-Pierre BROCARD annonce que la Maison de santé accueille depuis le 1^{er} janvier un nouveau locataire : le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) géré par l'Association de Saint-Michel-le-Haut de Salins les Bains.

Moirans en Montagne accueille plusieurs familles réfugiées. La mission du CADA est l'accompagnement administratif, social et médical de ces familles.

Un bail a été signé avec l'Association de Saint-Michel du Haut et la location d'un bureau à la Maison de Santé. Le loyer est de 118.21 € et 55.88 € de charges.

3. Point sur la Maison des Aînés

Jean-Pierre BROCARD fait une synthèse aux membres du CIAS, de la réunion de travail du mois de janvier 2017 sur le projet de logements pour séniors. Des plans sont présentés à l'assemblée.

Deux scénarii ont été étudiés.

1^{er} scénario 14 logements Démolition de la maison existante et des garages pour un montant de 2 255 503 €

2^{ème} scénario 13 logements Démolition des garages et aménagement de la maison avec salle de convivialité et logement pour un montant de 2 053 633 €

Soit un écart de 200 000 € entre les deux scénarii.

Le projet devra être approfondi, des choix devront être discutés et des simulations financières réalisées entre le CIAS et le bailleur public qui portera cette opération.

4. Communications et questions diverses

Jean-Pierre BROCARD indique que le CIAS est partenaire du programme Seniors en vacances dispositif ANCV.

Elise MICHAUD organise ces vacances pour le secteur Jura Sud.

A partir de 2017, des nouvelles modalités sont mises en œuvre concernant les aides financières. Mme MICHAUD demande si le CIAS peut être le porteur du projet.

Pascal GAROFALO explique ce dispositif serait trop contraignant avec notre comptabilité publique.

L'ordre du jour étant épuisé, Pascal GAROFALO lève la séance à 19h30.

Le Président,

Pascal GAROFALO

Les membres du Conseil d'administration,



